

**Préfecture de la région Languedoc-Roussillon
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**

Recueil des actes administratifs de l'Etat

numéro spécial

S O M M A I R E

ALIMENTATION AGRICULTURE FORET

Mise en œuvre des dispositifs agroenvironnementaux régionalisés et des mesures agroenvironnementales territorialisées (dispositifs Cà I)

- **Arrêté n° 100629 du 30 septembre 2010** 1

Annexe 1 : notices explicatives concernant le montant des mesures fixé pour 2010 pouvant être sollicité par un demandeur individuel :

- SFEI Système fourrager économe en intrants 9
- CAB Conversion Agricole Biologique 21
- API Amélioration du Potentiel polinisateur des abeilles domestiques 26
- PRM Protection des races menacées 31

Annexe 2 : modalités de financement des mesures agroenvironnementales territorialisées :

- MAET ZPS Costières Nîmoises 45
- DFCI Aspres Albères Bas Vallespir Conflent Fenouillèdes..... 51
- Pays Garrigues Costières de Nîmes 56
- Vallée de l'Arn..... 61
- Site Natura 2000 Gorges du Tarn et de la Jonte 67
- Bassin Versant du Fenouillet..... 75
- Etangs palavasiens et de l'Estagnol..... 80
- Zones humides de l'Aubrac 88
- Natura 2000 Site Capcir Carlit Campcardos 93
- Coupures 2010 106
- Communes de Paulhan, d'Aspiran et d'Adissan 112
- Bassin Versant du Rieutort et St Ouyres..... 120
- Plateau de Leucate..... 126
- Bassin Versant du Briançon 132
- Zones humides de l'Aubrac 137
- Zones Natura 2000 –Site Madres Coronat..... 145

Annexe 3 : liste des communes reconnues intéressantes au titre de la biodiversité dans la Région 152
